

Nom commercial: Methadoni hydrochloridum

Numéro de la matière: 054000

Version: 6 / CH

Date de révision: 10.03.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 10.03.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Methadoni hydrochloridum

N° d'article 05400000

Numéro d'enregistrement

No. CE: 214-140-7

No. CAS 1095-90-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301

Aquatic Chronic 2 H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H301

Toxique en cas d'ingestion.

Nom commercial: Methadoni hydrochloridum

Numéro de la matière: 054000

Version: 6 / CH

Date de révision: 10.03.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 10.03.20

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P330 Rincer la bouche.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** methadone hydrochloride

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******methadone hydrochloride**

No. CAS	1095-90-5		
No. EINECS	214-140-7		
Concentration	>= 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 3		H301
	Aquatic Chronic 2		H411

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.3. Conseils aux pompiers

Nom commercial: Methadoni hydrochloridum

Numéro de la matière: 054000

Version: 6 / CH

Date de révision: 10.03.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 10.03.20

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussières. Tenir à l'écart des sources d'ignition. écarter personnes sans défense.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination". Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	6.1D	Matières dangereuses non combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 / toxiques ou à effet chronique
Classe de stockage (Suisse)	6.1	

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.2. Contrôles de l'exposition**

Nom commercial: Methadoni hydrochloridum

Numéro de la matière: 054000

Version: 6 / CH

Date de révision: 10.03.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 10.03.20

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains ***

Gants de protection

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

N'est pas nécessaire

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	poudre cristalline		
Couleur	blanc		
Odeur	inodore		
valeur pH			
Valeur	4.5	à	6.5
Concentration/H ₂ O	10	g/l	
température	20	°C	
Point de fusion			
Valeur	233	à	236 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Remarque	non déterminé		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
inflammabilité (solide, gaz)			
Ne s'enflamme pas			
Pression de vapeur			
Remarque	Non applicable		
Densité			
Remarque	non déterminé		
Hydrosolubilité			
Valeur	120		g/l
température	20	°C	
Température d'inflammabilité			
Valeur	> 270		°C
propriétés explosives			
évaluation	Poussière		

9.2. Autres informations**Autres données**

Nom commercial: Methadoni hydrochloridum

Numéro de la matière: 054000

Version: 6 / CH

Date de révision: 10.03.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 10.03.20

Le produit est capable d'explosion de poussière.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	95	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

methadone hydrochloride

Espèces	souris	
DL50	124	mg/kg

methadone hydrochloride

Espèces	rat	
DL50	95	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Non irritant
------------	--------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Non irritant
------------	--------------

sensibilisation

Remarque	Aucune effect de sensibilisation conu.
----------	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

methadone hydrochloride

CL 50	7.49	mg/l
-------	------	------

Toxicité pour les daphnies (Composants)

methadone hydrochloride

Espèces	Daphnia	
CE50	0.68	mg/l

Nom commercial: Methadoni hydrochloridum

Numéro de la matière: 054000

Version: 6 / CH

Date de révision: 10.03.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 10.03.20

Toxicité pour les algues (Composants)

methadone hydrochloride

CE50

2.28

mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

methadone hydrochloride

évaluation

Difficilement dégradable

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.




Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	2811	2811	2811
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (methadone hydrochloride)	TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (methadone hydrochloride)	TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (methadone hydrochloride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

Nom commercial: Methadoni hydrochloridum

Numéro de la matière: 054000

Version: 6 / CH

Date de révision: 10.03.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 10.03.20

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, Catégorie 3
Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.